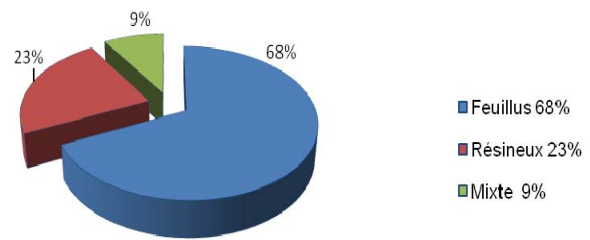


Les forêts du bassin versant

La forêt joue de multiples rôles et sa présence amène de nombreux bénéfices au milieu tant sur le plan écologique, qu'économique. Elle permet également le maintien d'une certaine qualité de vie pour les citoyens. Cependant, sa disparition est source d'une baisse de la biodiversité, ainsi que des problèmes connexes d'ordre sociaux et économiques. Le bassin versant de la rivière Richelieu est localisé en totalité sur le domaine de l'érablière à caryer. La forêt couvre actuellement 461 km², soit 18 % du bassin versant, mais est très morcelée.

Répartition des principaux couverts forestiers du bassin versant



La forêt du bassin versant : un espace en péril

Au temps des premiers colons, la forêt était omniprésente dans le bassin versant. À partir de 1761, la déforestation résulte des besoins d'espaces liés à l'agriculture et aux habitations, sans oublier les nécessités en matières premières pour la construction de maisons, de bateaux et le chauffage. Des mesures avaient été prises afin de limiter l'exploitation de certaines essences, ce qui n'a pas empêché le déboisement de la majorité des sols de bonne qualité.

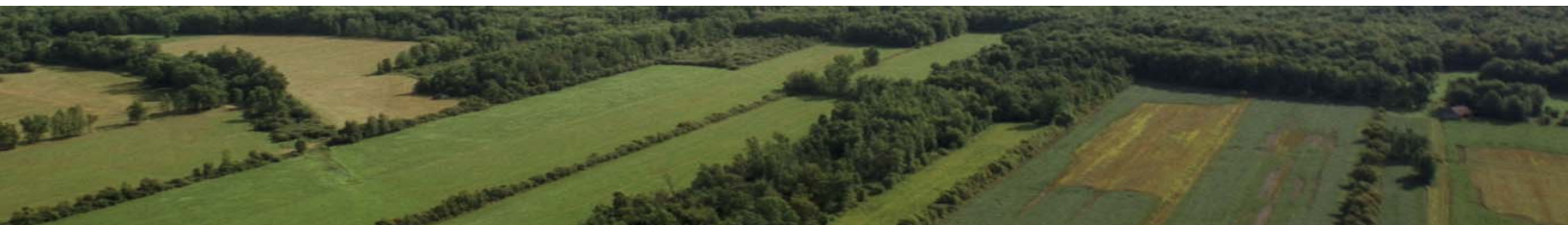
Entre 1999 et 2004, la forêt a perdu plus de 2 255 hectares, ce qui représente 5 % de sa superficie. 90 % des pertes ont eu lieu en zonage agricole et les 10 % restant en zone d'urbanisation, ce qui démontre la prédominance agricole du déboisement. La situation peut être perçue comme critique, puisque 30 % de couverture forestière est nécessaire afin que la forêt puisse remplir son rôle écologique.

Pour la période de 2004 à 2009, 5 617 sites totalisant 7 520 hectares ont été identifiés comme ayant subi des pertes de superficies forestières au sein de la montérégie. Ces chiffres correspondent à un taux de pertes forestières de 2,31 % pour l'ensemble de la région. Les MRC où le taux de perte est le plus important sont celles de Roussillon (- 5,09 %) et du Haut-Richelieu (- 4,10 %).

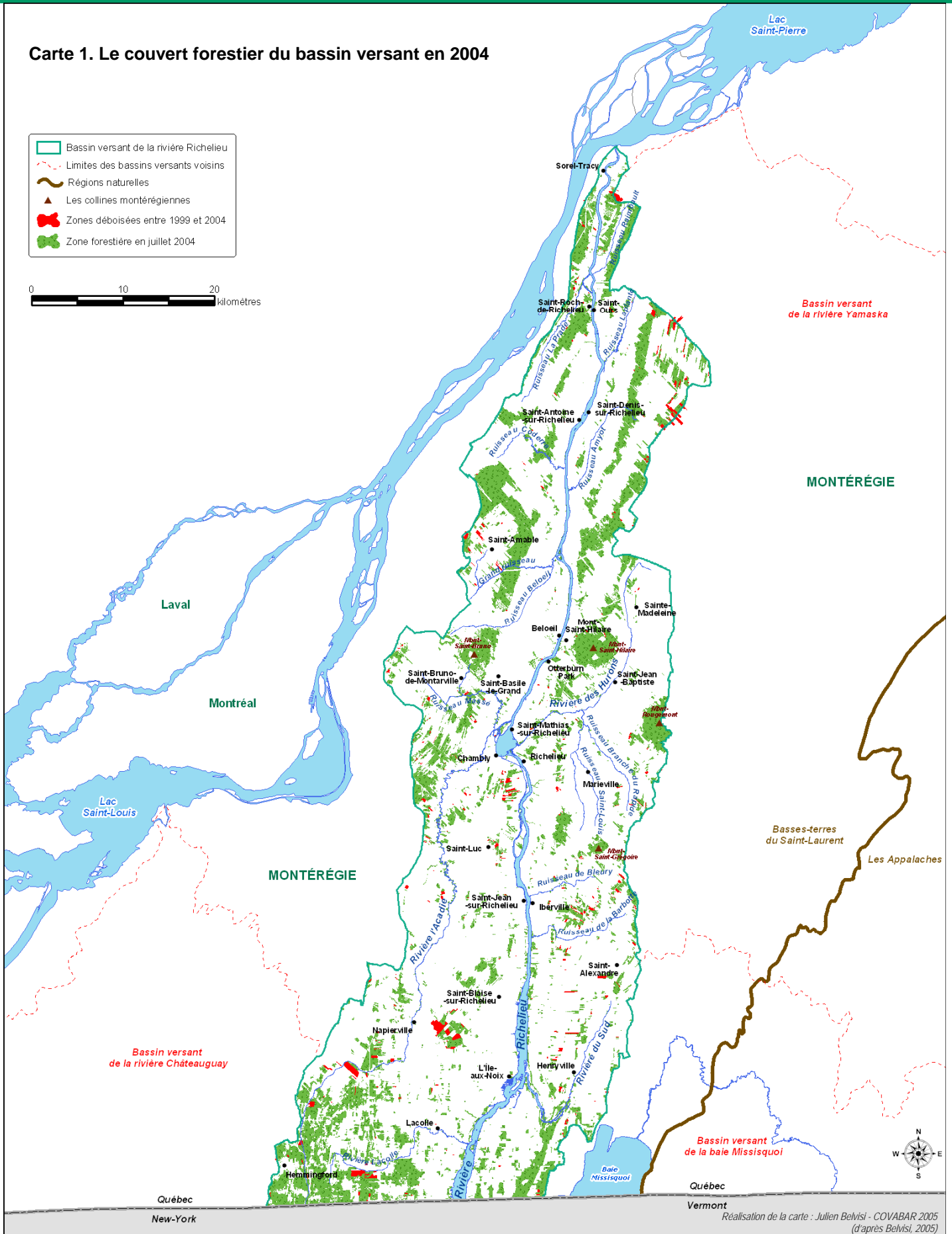
À l'échelle municipale, on peut noter qu'au regard des statistiques, certaines municipalités n'ont subi aucune perte forestière. Dans la majorité des cas, il s'agit de municipalités de faible superficie situées soit dans des secteurs urbains, soit dans des secteurs de forte densité forestière et supportant parallèlement une activité agricole relativement limitée. C'est le cas, par exemple, de Massueville (MRC Pierre-De Saurel), Saint-Joseph-de-Saurel (MRC Pierre-De Saurel), Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix (MRC du Haut-Richelieu) et Napierville (MRC des Jardins-de-Napierville).

La fragmentation nuit à l'échange des flux biotiques entre les habitats et les milieux naturels et peut même inhiber certaines populations vulnérables et conduire à leur extinction par la diminution du nombre d'individus et donc appauvrissement génétique par manque de possibilités d'adaptation. Le bassin versant ne compte plus que 18 % de superficie boisée. La diminution en superficie, la fragmentation et l'isolement des parcelles engendrent donc une diminution indéniable de la biodiversité.

De plus, l'acériculture provoque une surreprésentation de l'érable à sucre au détriment d'autres espèces. C'est pourquoi l'émergence de corridors forestiers, petits boisés reliant les parcelles, pourrait venir en aide au déplacement des animaux et végétaux. Certains projets sont d'ores et déjà en place afin de maintenir la pérennité des écosystèmes.



Carte 1. Le couvert forestier du bassin versant en 2004



- Bassin versant de la rivière Richelieu
- Limites des bassins versants voisins
- Régions naturelles
- ▲ Les collines montérégiennes
- Zones déboisées entre 1999 et 2004
- Zone forestière en juillet 2004

0 10 20
kilomètres

Réalisation de la carte : Julien Belvisi - COVABAR 2005
(d'après Belvisi, 2005)